

Monsieur Claude BACHELET
Président du PETER Ternois 7 Vallées

A

Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX
Président de la Communauté de Communes
des 7 Vallées
6, rue du Général Daullé
62 140 HESDIN

Saint-Pol sur Ternoise, le 30 octobre 2023

Objet : Avis du PETER Ternois 7 Vallées sur la mise en compatibilité du PLUi de l'Hesdinois dans le cadre de la déclaration de projet relative au projet de relocalisation de l'entreprise Blanchard

Nos Réf. : CB

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) Ternois 7 Vallées, en charge de la compétence SCOT, sur une dérogation au principe d'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un SCOT défini à l'article L 142-4 du Code de l'Urbanisme, relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de l'Hesdinois, dans le cadre du projet de relocalisation de l'entreprise Blanchard.

Après examen attentif du dossier correspondant par mes services, je précise que le PETER Ternois 7 Vallées n'a pas de remarques à formuler sur le projet présenté, qui participe pleinement au développement économique du territoire des 7 Vallées.

A ce titre, le PETER Ternois 7 Vallées émet un favorable à une dérogation au principe d'urbanisation limitée dans le cadre de cette déclaration de projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude BACHELET
Président du PETER Ternois 7 Vallées



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Ternois 7 Vallées

400, rue de Maisnil Parc des Moulins 62130 HERLIN LE SEC
Tél : 03 21 04 08 23 E-mail : contact@petrternois7vallees.fr
Site internet : <http://petrternois7vallees.fr>